

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**CHEIX-EN-RETZ**  
**SEANCE DU 20 MARS 2019**  
**CONVOCATIONS ADRESSEES LE 13 MARS 2019**

L'an 2019, le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Étaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mr GUITTENY Bruno, Mme HELLO Mauricette, Mme BOUE Marie-Pierre, Mr GAUTIER Alain, Mr AVERTY Philippe, Melle ROUET Anaïs et Mme MOYON Nelly.

Absents : Mme PIGREE Frédérique ayant donné procuration à Mr José ORTEGA, Mr AVRIL Thierry ayant donné procuration à Mr NORMAND Luc, Mme CLERMONT RENAUD Alexandra ayant donné procuration à Mme HELLO Mauricette, excusés et Mr AUBINAIS Jean-Christophe, absent non excusé.

Mr Alain GAUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

1-1. Vote des trois taxes directes locales

1-2. Attribution des subventions.

1-3. Tarifs communaux.

1-4. Budget Commerces : Approbation du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2019.

1-5. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2019.

1-6. Demande de subvention DSIL 2019 (travaux église).

1-7. Demande de subvention au titre des amendes de police 2018.

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

2-1. Créations de postes.

2-2. Tableau des effectifs.

**3 – DIVERS**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-1. Vote des trois taxes directes locales**

Les taux des taxes directes locales doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Les éléments, aujourd'hui, en sont les suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	:	<b>18.88 %</b>
Base d'imposition	:	918 300 €
Produit correspondant	:	173 375 €
<b>Taxe foncière bâti</b>	:	<b>20.40 %</b>
Base d'imposition	:	590 400 €
Produit correspondant	:	120 442 €
<b>Taxe foncière non bâti</b>	:	<b>69.25 %</b>
Base d'imposition	:	32 300 €
Produit correspondant	:	22 368 €

soit un total de produit de 316 185 €.

- Compte tenu de la décision de l'Etat de revaloriser les bases de 2,2% et afin de ne pas alourdir la charge des taxes pour les contribuables, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER LES TAUX POUR L'ANNEE 2019.**

Le résultat de ce vote se traduit comme présenté ci-dessus.

soit **un total de produit de 316 185 €** à inscrire au budget principal 2019 au compte 73111.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-2. Attribution des subventions.**

Les associations de la commune et différentes associations implantées dans le Pays de Retz ou dans l'agglomération nantaise ont adressé à la commune leur demande de subvention pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que **toute association subventionnée par la Commune doit fournir un bilan de fin d'année.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE **d'augmenter le montant de la subvention à 70 € pour les associations communales**, de maintenir le montant de la subvention à 65 € pour les autres associations (et certains organismes qui n'ont pas de montant prédéterminé dans leur demande) et de les inscrire au compte 6574 du budget principal 2019 pour un montant total de 1 905 €.

<b>1</b>	<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	<b>Accordé</b>
1.1	Association les amis du temps libre	<b>70 €</b>
1.2	Association des parents d'élèves	<b>70 €</b>
1.3	Association des chasseurs	<b>70 €</b>
1.4	Association Anguille Macheloulaise	<b>70 €</b>
1.5	Dabin Arts & Energies	<b>70 €</b>
1.6	Les jardins de Cheix	<b>70 €</b>
<b>2</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	
2.1	Coopérative Ecole	<b>270 €</b>
2.2	Classe de découverte école	<b>1000 €</b>
<b>3</b>	<b>ACTIONS SOCIALES</b>	
3.1	Domus	<b>20 €</b>
<b>4</b>	<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	
4.1	ACCAM	<b>65 €</b>
4.2	Historiens du Pays de Retz	<b>65 €</b>
<b>5</b>	<b>SPORTS</b>	
5.1	Basket Club Basse Loire	<b>65 €</b>
	<b>T O T A L</b>	<b>1 905 €</b>

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-3. Tarifs communaux.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, FIXE les tarifs de location du gîte et de la salle des loisirs comme suit, **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019** :

**GITE ET SALLE DES LOISIRS :**

<b>Gîte avec son parc</b>	
Jardin du gîte : associations Cheixoises	<b>Gratuit</b>
Jardin du gîte : associations hors commune	<b>34 €</b>
La nuitée par personne (à partir de 12 ans) (17 h à 10 h)	<b>23 €</b>
La nuitée par enfant de moins de 12 ans	<b>9 €</b>
Forfait gîte complet : la nuitée	<b>157 €</b>
Forfait chauffage du 01/10 au 30/04 : par jour et par location	<b>7 €</b>
Caution état de la salle et matériel	<b>900 €</b>
Caution ménage	<b>60 €</b>
<b>Salle des loisirs avec son parc</b>	
Réunions associations Cheixoises	<b>Gratuit</b>
La journée habitants de Cheix	<b>64 €</b>
La journée habitants hors commune	<b>81 €</b>
Obsèques pour les habitants de Cheix	<b>Gratuit</b>
Caution état salle et matériel	<b>350 €</b>
Caution ménage	<b>60 €</b>

**SALLE YVON BARBOT :**

		Tarifs	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
<b>WEEK-END ET JOURS FERIES</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>300 €</b>	<b>350 €</b>	
	Habitants hors commune	<b>500 €</b>	<b>550 €</b>	
<b>JOURNEE EN SEMAINE (du lundi au vendredi)</b>	Habitants de Cheix-en-Retz	<b>150 €</b>	<b>175 €</b>	
	Habitants hors commune	<b>250 €</b>	<b>275 €</b>	
<b>EVENEMENTS ASSOCIATIFS</b>	Associations cheixoises Gendarmerie Pompiers (et tout rassemblement ayant un lien avec ceux-ci)	<b>30 €</b> les 3 premières réservations de l'année (au-delà : tarif «habitants de Cheix»)	<b>30 €</b> les 3 premières réservations de l'année (au-delà : tarif «habitants de Cheix»)	
<b>CAUTIONS</b>	Ménage Salle et matériel	<b>60 €</b> <b>900 €</b>	<b>60 €</b> <b>900 €</b>	

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**AUTRES TARIFS :**

**FRAIS DE SCOLARISATION :**

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Considérant que le coût de la scolarisation d'un élève à la charge de la commune s'élève à 620 €, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe le montant de la participation par enfant scolarisé à l'école « Jean de la Fontaine » aux communes extérieures (sauf dérogation), pour l'année scolaire 2019-2020 à 620 €.

**AUTRES TARIFS (pour une application au 1<sup>er</sup> avril 2019)**

LIBELLES	Tarifs au 01/04/2019
Droit de place – Camion de moins de 12 mètres	<b>12 €</b>
Camion de 12 mètres et plus	<b>38 €</b>
Concession cimetièrre 15 ans	<b>215 €</b>
Concession cimetièrre 30 ans	<b>373 €</b>
Concession cimetièrre 50 ans	<b>588 €</b>
Colombarium :	
La case pour 15 ans	<b>483 €</b>
La case pour 30 ans	<b>855 €</b>
Taxe d'ouverture de la case pour une urne supplémentaire	<b>163 €</b>
Jardin du souvenir (dispersion des cendres et fourniture plaque)	<b>132 €</b>

**Tarifs du chenil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'achat, par la commune, d'un chenil pour garder les animaux errants en attendant leur transport à la fourrière,

Considérant que la commune fera appel à l'association « sous mon aile » pour capturer les animaux errants (service facturé à 65 € la capture),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de fixer des tarifs pour le chenil municipal conformément aux barèmes ci-après :

Frais de capture et de garde : 100 € la première journée  
10 € par journée supplémentaire.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-4. Budget Commerces : Approbation du Compte Administratif 2018 et du  
Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2019.**

**Compte Administratif et compte de gestion 2018**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le **compte administratif du budget commerces 2018** au Conseil Municipal.  
(Monsieur le Maire quitte comme il se doit la séance)

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif, ainsi que le compte de gestion de l'année 2018 comme suit :**

Recettes de fonctionnement	: 13 377.46 €
Dépenses de fonctionnement	: 2 143.25 €
<b>Résultat 2018</b>	<b>: + 11 234.21 €</b>
<b>Report 2017</b>	<b>: + 3 485.38 €</b>
<b>Soit un excédent de</b>	<b>: + 14 719.59 €</b>
Recettes d'investissement	: 10 380.91 €
Dépenses d'investissement	: 8 258.11 €
Résultat 2018	: 2 122.80 €
Report 2017	- 10 380.91 €
Soit un solde d'exécution négatif de	: - 8 258.11 €

**Restes à réaliser 2018 :**

Recettes d'investissement	: 0 €
Dépenses d'investissement	: 0 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat de la section Investissement s'élève à : - 8 258.11 €

<b>Résultat clôture 2018</b>	<b>: + 6 461.48 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>: - 8 258.11 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>: + 14 719.59 €</b>

Au vu du résultat d'exécution du budget commerces 2018, conforme au compte de gestion émis par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal **affecte le résultat** de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Excédent de fonctionnement	: + 14 719.59 €
Report en fonctionnement	: + 6 461.48 €
Affectation à l'investissement	: + 8 258.11 €

(Pour information : report en investissement 001.ona : - 8 258.11 €)

**Budget Commerces - Budget 2019**

Monsieur le Maire présente le budget commerces 2019. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VOTE le BUDGET COMMERCES 2019** comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - équilibrée en recettes et en dépenses à : 19 871.00 €**

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Prévisionnel 2019
002 – Résultat de fonctionnement	6 461.48 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers)	13 409.52 €
<b>Total</b>	<b>19 871.00 €</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Prévisionnel 2019
011 – Charges générales	5 251.12 €
65 – Autres charges de gestion courante	10.00 €
66 – Charges financières	1 742.99 €
023 – Virement à la section d'investissement	12 866.89 €
<b>Total</b>	<b>19 871.00 €</b>

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – équilibrée en recettes et en dépenses à : 72 125.00 €**

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Prévisionnel 2019
16 – Emprunts et dettes (cautions)	51 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	8 258.11 €
021 – Virement de la section fonctionnement	12 866.89 €
<b>Total</b>	<b>72 125.00 €</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Prévisionnel 2019
001 – Solde d'exécution reporté	8 258.11 €
16 – Rembours. du capital emprunté et cautions	6 867.73 €
21 – Immobilis. corporelles (travaux, agencements)	6 999.16 €
23 – Constructions	50 000.00 €
<b>Total</b>	<b>72 125.00 €</b>

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-5. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2018 et du  
Compte de Gestion – Affectation des résultats. Vote du Budget 2019.**

**Compte Administratif et compte de gestion 2018**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le **compte administratif du budget principal 2018** au Conseil Municipal.  
(Monsieur le Maire quitte comme il se doit la séance).

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif, ainsi que le compte de gestion de l'année 2018 comme suit :**

Recettes de fonctionnement	: 730 427.13 €
Dépenses de fonctionnement	: 602 266.38 €
<b>Résultat 2018</b>	<b>: + 128 160.75 €</b>
<b>Report 2017</b>	<b>: + 351 061.68 €</b>
<b>Soit un excédent de</b>	<b>: + 479 222.43 €</b>

Recettes d'investissement	: 248 364.32 €
Dépenses d'investissement	: 281 992.82 €
Résultat 2018	: - 33 628.50 €
Report 2017	: - 35 991.78 €
Soit un solde d'exécution de	: - 69 620.28 €

**Restes à réaliser 2018 :**

Recettes d'investissement	: 55 627.00 €
Dépenses d'investissement	: 92 329.00 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat de la section Investissement s'élève à : - 106 322.28 €

<b>Résultat clôture 2018</b>	<b>: + 372 900.15 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>: - 106 322.28 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>: + 479 222.43 €</b>

Au vu du résultat d'exécution du budget, conforme au compte de gestion émis par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal **affecte les résultats de l'exercice 2018** comme suit :

Excédent de fonctionnement	: + 479 222.43 €
Report en fonctionnement (002)	: + 372 900.15 €
Solde d'exécution investissement	: - 106 322.28 €
Affectation à l'investissement (R1068)	: + 106 322.28 €

(Pour information : report en investissement 001.ona : - 69 620.28 €)

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**Budget Principal - Budget 2019**

Monsieur le Maire présente le budget principal 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE le budget principal 2019** comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 145 711.00 €**

**Recettes de fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Prévisionnel 2019</b>
002 – Résultat de fonctionnement	372 900.15 €
013 – Atténuation de charges : remboursement frais de personnel	900.00 €
70 – Produits des services	64 200.00 €
73 – Impôts et taxes	431 860.00 €
74 – Dotations et participations	204 851.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	7 000.00 €
76 – Produits exceptionnels	63 999.85 €
<b>Total</b>	<b>1 145 711.00 €</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Prévisionnel 2019</b>
011 – Charges générales	495 903.00 €
012 – Charges de personnel	384 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	56 414.82 €
66 – Charges financières	3 380.18 €
023 – Virement à la section d'investissement	199 870.00 €
042 – Dotation aux amortissements	6 143.00 €
<b>Total</b>	<b>1 145 711.00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – équilibrée en recettes et en dépenses à : 445 054.00 €**

**Recettes d'investissement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Prévisionnel 2019</b>
10 – FCTVA et taxe aménagement	48 051.72 €
1068 - Excédent de fonctionnement	106 322.28 €
13 – Subventions d'investissement	84 667.00 €
040 – Amortissement des immobilisations	6 143.00 €
021 – Virement de la section fonctionnement	199 870.00 €
<b>Total</b>	<b>445 054.00 €</b>

**Dépenses d'investissement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Prévisionnel 2019</b>
001 – Solde d'exécution reporté	69 620.28 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	7 395.00 €
16 – Remboursement du capital emprunté	21 150.36 €
20 – Immobilisations incorporelles	16 754.00 €
21 – Immobilisations corporelles	330 134.36 €
<b>Total</b>	<b>445 054.00 €</b>

Monsieur le Maire tient à remercier vivement le personnel et l'ensemble des élus pour la gestion saine et rigoureuse des finances communales. Les économies réalisées en 2018 permettent ainsi d'aborder les investissements 2019 avec plus de sérénité.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-6. Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2019 (travaux église)**

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) une enveloppe est réservée au niveau départemental et comprend deux grandes opérations : « grandes priorités » et « soutien à la ruralité ». Au titre de cette dernière et notamment dans la thématique « Cohésion Sociale », la commune de Cheix-en-Retz propose le projet « Travaux de mise en sécurité et renforcement des murs de l'église avec technique de maçonnerie ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une expertise a été réalisée le 10 juillet 2015 sur l'église de Cheix-en-Retz par AVIS D'EXPERT 44 qui a révélé la nécessité de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent pour la sauvegarde du bâtiment et la sécurité des administrés. Les travaux sont réalisés en plusieurs phases car ils ne peuvent être imputés sur un seul exercice budgétaire.

Le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL doit être déposé avant le 9 avril prochain.

L'estimation du coût de cette opération s'élève à 100 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la réalisation de travaux de mise en sécurité et renforcement des murs de l'église avec technique de maçonnerie,
- SOLLICITE une subvention au titre de la DSIL 2019 – enveloppe « ruralité », catégorie « cohésion sociale »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**1 – FINANCES PUBLIQUES**

**1-7. Demande de subvention au titre des amendes de police 2018.**

La vie des piétons, en particulier des élèves qui empruntent la rue du Grand Port, la rue des Quarterons et la rue de l'Acheneau pour se rendre à l'école « Jean de la Fontaine » est mise en danger. En effet, ces rues ne sont pas bordées de trottoirs et un nombre important de véhicules les empruntent à des vitesses souvent au-dessus de la limite autorisée.

Des travaux d'aménagement amélioreraient de façon significative la sécurité des piétons.

Ils consisteraient en :

- La création d'un terrassement et l'aménagement d'un accès piétonnier avec délimitation du chemin par des poteaux en bois ainsi que la réalisation de marquages au sol (passages piétons) rue du Grand Port
- La création d'un trottoir rue des Quarterons
- La réalisation d'une chicane rue de l'Acheneau

L'estimation du coût de ces aménagements est la suivante : 51 400.50 € H.T. (61 680.60 € T.T.C.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation, sur l'année 2019, des travaux tels que présentés,
- SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.



**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

**2-1. Créations de postes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique de la commune, qui en remplissait les conditions, a été proposé à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 28 février 2019 a émis un avis favorable à cette proposition. Il propose, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 la création du poste suivant :

Grade	CAT.	Horaire hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe C2	C	35 heures

Le Conseil Municipal, après délibération et à 6 voix pour et 3 abstentions, DECIDE de la création du poste telle que présentée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les tâches administratives de la commune sont en constante augmentation. Une réorganisation du service administratif est en cours. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'agent de l'accueil effectue 7 heures complémentaires par semaine pour venir en soutien à la secrétaire générale. Cet essai s'avère concluant. Il est nécessaire de régulariser cette situation et de créer un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires.

Le Comité Technique du Centre de Gestion réuni le 23 janvier 2019 a émis un avis favorable à cette modification de durée hebdomadaire de service. Monsieur le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 la création du poste suivant :

Grade	CAT.	Horaire hebdomadaire
Adjoint administratif territorial C1	C	35 heures

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE de la création du poste telle que présentée.

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

**2-2. Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après délibération et à 7 voix pour et 2 abstentions, ACCEPTE une modification des postes ouverts au tableau des effectifs pour permettre aux agents concernés d'être nommés sur le nouveau support d'emploi.

Le nouveau tableau des effectifs à prendre en compte au 1<sup>er</sup> avril 2019 est le suivant :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs au 01/04/2019	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A		35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	28	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	C1	31	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	4	3
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	28.40	1	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	35	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6.16	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	13.48	1	1
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>14</b>	<b>12</b>

(\*) Horaires hebdomadaires en heures et minutes

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2019**

**3 – DIVERS**

**Madame Marie-Pierre BOUÉ** : informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Pornic Pays de Retz va organiser une collecte des signaux de détresse périmés (le 27/04 à la Plaine sur Mer et le 04/05 à Pornic). Par ailleurs, lors de la commission intercommunale « environnement », il a été demandé aux communes que toutes les habitations possèdent un numéro pour faciliter la gestion des factures d'ordures ménagères.

Elle a également participé à de nombreuses réunions relatives à la création du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Les avancées sont significatives et le plan d'action sera effectif prochainement.

**Mademoiselle Anaïs ROUET** a participé à une réunion concernant les transports scolaires. Les communes sont sollicitées pour refaire toutes les peintures des zébras aux points d'arrêt des bus. Monsieur Bruno GUITTENY répond qu'il va étudier la question mais que, dans certains endroits, c'est matériellement impossible.

**Madame Mauricette HELLO** :

- A assisté à une réunion du CLIC. Le CLIC PASS'AGE de Machecoul n'existe plus. Il faut s'adresser à présent au CLIC de Pornic. Madame Mauricette HELLO déplore la nouvelle organisation qui veut contraindre les mairies à gérer les dossiers.
- A participé à l'assemblée générale de DOMUS. Cette association doit s'associer avec l'ANAF de Nantes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- S'est rendue à une commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse où il était question des subventions attribuées aux différentes associations.
- Se dit très satisfaite de l'exposition qu'elle a organisée les 16 et 17 mars dernier. Le samedi se tenait une exposition très intéressante sur la batellerie et le dimanche, un film a été projeté. Il retraçait les événements liés au projet d'une centrale nucléaire à Cheix-en-Retz et ses environs. Les nombreux participants sont repartis ravis.

**Monsieur José ORTEGA** : signale que le projet de surveillance vidéo va être mis en œuvre sur la commune en collaboration avec la gendarmerie. Quatre vidéos seront installées (Zone des Minées, Zone de loisirs et place de l'église). Le but est de sécuriser les entrées de la commune ainsi que les points névralgiques.

**Monsieur Luc NORMAND** informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion a eu lieu le 6 mars en présence de la gendarmerie au sujet du dispositif « participation citoyenne ». Quatorze personnes réparties sur 7 secteurs de la commune vont œuvrer pour la sécurité au quotidien et notamment dans le but de prévenir les cambriolages.
- Une réunion de bureau à la Communauté d'Agglomération Pornic Pays de Retz a acté l'adhésion de Villeneuve-en-Retz. D'autre part, un projet de construction pour un accueil périscolaire et une maison des jeunes est à l'étude. Il devrait être opérationnel pour la rentrée 2020.
- Les riverains de la rue du Grand Port ont reçu un courrier les informant qu'ils pouvaient dès à présent se brancher au réseau d'assainissement collectif.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 20 MARS 2018**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 10.

- **EMARGEMENTS** -

<b>Luc NORMAND</b>	<b>José ORTEGA</b>	<b>Bruno GUITTENY</b>	<b>Mauricette HELLO</b>
<b>Marie-Pierre BOUÉ</b>	<b>Alain GAUTIER</b>	<b>Frédérique PIGRÉE</b>  <b>Excusée Procuration à Mr José ORTEGA</b>	<b>Philippe AVERTY</b>
<b>Anaïs ROUET</b>	<b>Thierry AVRIL</b>  <b>Excusé Procuration à Mr Luc NORMAND</b>	<b>Nelly MOYON</b>	<b>Alexandra CLERMONT RENAUD</b>  <b>Excusée Procuration à Mme Mauricette HELLO</b>
<b>Jean-Christophe AUBINAIS</b>  <b>ABSENT</b>			